

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ *Rendre le peuple meilleur* ”

PARAISANT LE 1^{ER} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-proprétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

SOMMAIRE :—Pédagogie :—A nos lecteurs.— La discipline à l'école (suite).—Quatre-vingt-dix-septième conférence de l'Association des instituteurs de Montréal.—**Partie pratique :** Langue française : I, Cours préparatoire : Classification des êtres.—II, Dictée : Services rendus à l'homme par les animaux.—III, Dictée : Départ de Québec.—Instruction civique : L'impôt.—Histoire du Canada : Formes du gouvernement : III, Régime martial.—Langue anglaise d'après la méthode naturelle : 9^e, 10^e et 11^e leçon.—Arithmétique : Problèmes.—**Divers :** Poésie : Saint-Vincent de Paul, par F. Coppée.—Récréation utile.—Glanures.—Actes officiels.—Annonces.

A nos lecteurs

Notre quatrième article sur les moyens à employer pour améliorer le sort des instituteurs et des institutrices est remis au prochain numéro.

Nous avons publié, dans l'*Événement* du 17 octobre dernier, un extrait de la dernière circulaire de S. G. Mgr Bégin où il est fortement recommandé d'améliorer le sort des instituteurs et des institutrices. Nous reproduirons cette correspondance dans l'*Enseignement primaire* du 1^{er} décembre.

Mademoiselle S., institutrice de G. R., voudra bien nous pardonner de ne pas avoir

répondu plus tôt à sa longue et très intéressante correspondance du 14 octobre dernier. Nous la remercions cordialement des encouragements qu'elle nous donne.

L'institutrice de G. R. se plaint, avec raison, du mauvais état des maisons d'écoles, “ qui sont généralement ni plus ni moins que de véritables glaciers, et dépourvues des objets indispensables au bon fonctionnement d'une école.”

Comment certains inspecteurs, dit notre correspondante, peuvent-ils adresser des rapports anodins à M. le Surintendant, quand nombre de municipalités refusent aux titulaires des écoles le plus strict nécessaire. “ Que pensez-vous de cet inspecteur qui me disait : “ Vous tenez la meilleure école du comté, vous devriez être la mieux notée dans mes bulletins ; je vous ai inscrite en second lieu, parce que vous êtes plus jeune que Madame X.....” Est-ce juste ? Voilà comment nous sommes *aïdés* par ceux-là même qui ont mission de défendre nos intérêts ! Quelques inspecteurs traitent également certaines municipalités avec trop de complaisance. Que le Conseil de l'Instruction publique nomme un officier qui aura mission de tout voir, de tout *dire* surtout, et on constatera combien le corps enseignant est injustement traité ?”

Mademoiselle S. nous pose ensuite la question suivante : “ Les commissaires d'écoles

peuvent-ils exiger que nous rendions les jours de congé qui nous sont donnés par le Surintendant et dont nous trouvons la liste dans le *Code de l'Instruction publique*?"

Mais non ! Les commissaires d'écoles qui se permettent de faire des misères aux instituteurs et aux institutrices à propos des congés fixés par le Surintendant mériteraient d'être cités devant les tribunaux correctionnels ; ils méprisent la loi ; ils font preuve d'une ignorance crasse et d'une mesquinerie honteuse.

Voici ce que l'article 1378 (1) des statuts refondus de la province dit à ce propos :

"Les comités catholique et protestant peuvent déterminer, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, les autres jours de congé (que celui du samedi) qui doivent être observés dans les écoles sous leurs contrôles."

Ainsi, les congés marqués dans le Code sont légaux, et aucune municipalité n'a le droit d'en empêcher l'observance.

C.-J. M.

La discipline à l'école

*Conférence à l'École Normale de Québec,
30 septembre 1893*

Par M. l'abbé ED. LASFARGUES, supérieur du Patronage St. Vincent de Paul.

(Suite)

II

Des quelques observations qui précèdent, il est facile de conclure à l'importance de la discipline, il n'est personne en effet qui fasse

(1) Article 23 du Code de l'Instruction publique, page 12.

peu de cas du silence en classe, de la bonne tenue, de la soumission et de l'observation des règlements. Il n'est personne qui traite légèrement le respect, l'affection et la confiance à l'égard de l'instituteur. Les éléments constitutifs de la discipline tant matérielle que morale la recommandent donc suffisamment eux-mêmes. Cependant entrons dans quelques considérations à ce sujet et demandons-nous ce qu'est une école ou une classe disciplinée, ce que vaut l'instruction qui s'y donne, et quelle est la valeur morale de la formation qu'y reçoivent les enfants.

Ne perdons point de vue que le travail de l'instituteur est double, n'oublions pas qu'il doit donner à l'enfant qui lui est confié l'enseignement intellectuel et la formation morale, qu'il doit enrichir son esprit des connaissances scientifiques et littéraires, mais qu'il doit aussi et surtout forner son cœur, et sa volopté pour le bien, en un mot travailler à son éducation, en faire un homme pour l'Église, pour la société et pour la famille. Or la discipline est d'une importance capitale sous ce double rapport de l'instruction et de l'éducation. En effet, là, où il n'y a pas de discipline :

1^o Les leçons et les explications du maître sont inutiles. En vain le professeur donnerait-il, du haut de sa chaire, l'enseignement le plus savant et le mieux préparé, le plus clair et le plus pratique, de quelle utilité sera cet enseignement s'il ne parvient pas aux élèves ? si les élèves distraits, préoccupés de toute autre pensée ne sont que matériellement présents ? si la voix du maître frappe seulement leurs oreilles sans atteindre leur intelligence ? sans aucun doute les efforts du professeur seront stériles s'ils s'adressent à des enfants en pleine dissipation, en plein désordre. Nous l'avons constaté maintes fois, nous nous sommes efforcés de le faire constater aux élèves eux-mêmes. Ne nous est-il pas arrivé souvent de questionner à l'impro-

viste sur ce que nous venons de dire immédiatement des enfants que nous voyions distraits ou dissipés, la plupart du temps ils étaient incapables de répéter nos dernières paroles, et si, payant d'audace, ils cherchaient à improviser une réponse, nous les avons entendus souvent dire le contraire de ce que nous venons d'enseigner. Donc sans discipline l'enseignement est nul ou peu s'en faut.

2^o Là où il n'y pas de discipline règne le laisser aller, la nonchalance, et nous savons tous que le laisser aller, la nonchalance engendre la paresse mais non l'application. Nous savons aussi que sans application, sans travail personnel de la part de l'enfant il n'y a guère de progrès à espérer. Pour profiter de l'enseignement donné par le professeur, l'élève ne doit pas rester passif, il ne suffit pas qu'il écoute et qu'il regarde, il faut qu'il fasse un effort de volonté pour s'assimiler ce qu'il entend, pour comprendre ce qui lui est expliqué, pour appliquer ce qui lui est enseigné. La plupart des enfants n'ont pas l'idée de cet effort. Combien de fois les élèves ne vous ont-ils pas tristement surpris par cette phrase qui vient si naturellement sur leurs lèvres "*Je ne suis pas capable*", même avant d'avoir eu la pensée d'essayer, de faire un effort d'application ou simplement de mémoire, l'apathie, la paresse voilà le grand obstacle à vaincre, mais cet obstacle ne sera jamais vaincu, il restera toujours triomphant dans une classe où les élèves ne sont pas constamment tenus en éveil par une discipline sérieuse, dans cette classe il n'y aura donc aucun progrès sensible et les élèves n'y puiseront bientôt qu'un invincible dégoût pour l'étude.

3^o Sans discipline, il faut encore s'attendre à une perte de temps considérable, car enfin, l'instituteur, quelque mallabile qu'il soit à discipliner sa classe, voudra cependant obtenir quelques résultats, je ne puis donc

qu'il apportera au succès de son enseignement l'indifférence de ses élèves, quelle ressource lui restera-t-il? la ressource de l'enseignement individuel, il prendra ses élèves un à un, il captivera leur attention dans des tête-à-tête désespérants, il recommencera ses explications pour chaque élève en particulier pendant que les autres se livreront à la dissipation et au désordre. Il mettra deux ou trois heures à faire saisir par ce moyen ce qu'il aurait pu faire comprendre à tous en dix minutes, et à la fin de la journée, chaque élève n'aura eu qu'un quart d'heure de travail sérieux et profitable.

4^o Enfin, sans discipline, fatigue extrême pour l'instituteur. Le maître, en effet, s'épuise en cris inutiles, à chaque instant il lui faut vaincre le bruit et le désordre, renouveler à l'infini ses appels à l'attention, élever la voix pour dominer le tumulte ou pour invectiver les plus insupportables de ses auditeurs, s'interrompre à chaque moment pour distribuer des punitions sans effet. Il sort de sa classe harassé, ahuri, il y contr. etc en peu de temps des affections graves, il y puise bientôt un dégoût profond pour un emploi devenu insupportable, il se réduit bientôt à la plus complète incapacité physique et morale et cela en pure perte pour ses élèves et pour lui.

Telles sont, Messieurs, les conséquences du manque de discipline, par rapport à la formation intellectuelle de l'enfant; quelque graves que soient ces conséquences elles ne sont rien en comparaison des suites de l'indiscipline au point de vue de l'éducation morale.

En effet : 1^o Des enfants indisciplinés sont des enfants manquant de piété, car la piété chrétienne ne fleurit pas d'avantage dans la dissipation et le désordre chez les enfants que chez les grandes personnes. Chaque jour, dans une école, un certain temps est consacré à la prière, et à l'instruction religieuse. Certainement, dans une classe indisciplinée, ce temps particulièrement précieux de la

rière et de l'instruction religieuse sera perdu comme le temps de l'étude, au lieu d'y puiser des habitudes de respect, de sérieux et d'attention pour la prière et les choses de Dieu, l'enfant n'y puisera que des habitudes de légèreté.

Or que peuvent être des enfants sans piété? Quelle lacune malheureuse dans leur première éducation! quel danger de voir sombrer, pour eux, aux premières tempêtes des passions, une innocence qu'une piété sincère a souvent tant de peine à maintenir à flot! Quelle responsabilité pour l'instituteur, qui même s'il n'est pas prêtre ou religieux, mais par cela seul qu'il est chrétien, doit s'intéresser très vivement à la formation chrétienne de ses élèves, comme à tout ce qu'il y a de plus important pour eux!

2° L'enfant dans sa formation morale a besoin d'apprendre la soumission, le respect de l'autorité, il a besoin d'acquérir la notion juste du devoir qui passe avant le plaisir. Il a besoin de s'habituer à mettre de l'ordre dans sa vie, de la suite dans ses actions. Il a besoin qu'on lui enseigne à se faire violence à lui-même dans une foule de circonstances où le sacrifice de ses goûts s'impose. Sans cette formation d'un ordre très élevé, mais qui est toute d'influences pratiques quotidiennes, et qui ne se donne pas du haut de la chaire du professeur, les élèves ne seront jamais des hommes sérieux.

Mais où l'enfant d'une école indisciplinée apprendra-t-il toutes ces grandes leçons? La soumission, le respect de l'autorité, mais il ne connaît l'autorité que pour en secouer le joug; pour lui, l'autorité n'est rien de réel, rien qui ait une portée pratique sur ses actions. Les ordres qui lui sont donnés, les règles qu'on l'invite à suivre le laissent absolument indifférent, s'il se soumet quelquefois c'est qu'il voit son maître à bout de patience et qu'il craint les châtimens qui le menacent.

Le devoir lui est aussi inconnu, pour lui ses actions n'ont d'autres déterminatifs que son caprice, son plaisir ou son intérêt; il fait ce qu'il veut comme il le veut, parce qu'il le veut.

L'ordre et la suite dans les actions, mais où les puiserait-il? puisque la plus grande partie de ses journées, la plus grande partie de ses actions se passe précisément dans le désordre et dans l'imprévu. L'énergie de volonté, la facilité à se faire violence pour le bien, à s'imposer une gêne, un sacrifice pour s'acquitter d'une obligation, mais l'enfant indiscipliné n'en a même pas l'idée, sa nature paresseuse l'éloigne d'instinct de tout ce qui contrarie ses goûts, de tout ce qui demande de lui un effort. N'avez-vous pas maintes fois entendu des enfants vous dire à vous-même dans leur langage familier "*ça me tanne*", quand vous leur reprochiez leur mollesse. Voilà précisément la disposition vicieuse qu'il vaut vaincre si l'on veut préparer des hommes d'énergie, mais cette disposition loin de disparaître se fortifiera dans une éducation sans discipline.

Cherchez si cet enfant indiscipliné aura d'avantage les qualités du cœur si indispensables: l'affection pour ceux qui l'entourent, la reconnaissance pour ses bienfaiteurs, la confiance en ceux qui peuvent le guider, ces vertus il ne les aura pas plus qu'il n'a les autres, car il aura grandi sans formation, sans éducation sérieuse, et là où il n'y a pas de formation, de culture intelligente, comme dans une terre en friche, les mauvais germes seuls se développent étouffant ce que la nature y aurait d'elle-même déposé de bon.

Mais, Messieurs, vous me direz peut-être que j'exagère, que si importante que soit la discipline, son absence ne peut cependant avoir de si graves conséquences et qu'enfin, l'enfant d'une classe indisciplinée n'est pas irrévocablement destiné à devenir un monstre moral, dépourvu de toutes les vertus. Je

le reconnais, Messieurs, car, Dieu merci, l'enfant n'est pas réduit aux seules influences de l'école, son éducation se fait aussi dans sa famille, dans ses rapports de chaque jour avec une foule de personnes qui, par leurs conseils, leurs exemples, leur paroles, peut-être même sans s'en douter, contribuent puissamment à sa formation. Dans ce milieu il aura, il faut l'espérer, dans bien des cas, l'occasion d'apprendre ce que l'école lui a laissé ignorer, de réformer les difformités morales qu'il contractait dans une classe mal régentée. Donc si malgré l'absence de discipline l'élève devient cependant vertueux, ce n'est pas à l'école qu'il aura puisé sa vertu, ce n'est pas son maître qui aura l'honneur et le mérite de l'avoir dirigé vers le bien. Pauvre maître ! il n'aura que le regret d'avoir retardé plutôt qu'aidé le développement moral des enfants qui lui étaient confiés, heureux encore dans son malheur, si toutes les conséquences de l'indiscipline ont pu être vaincues par de salutaires influences extérieures, heureux si quelqu'une de ces influences n'a pas conservé une action décisive sur la vie entière d'un seul élève, mais hélas, qui oserait l'assurer !

(à suivre.)

**Quatre-vingt-dix-septième conférence
de l'Association des Instituteurs
de la circonscription de l'École
normale Jacques-Car-
tier, tenue le 26 mai
1893 (1)**

Étaient présents : M. l'abbé Verreau, principal de l'École Normale J.-C. ; M. l'abbé Cousineau, de l'archevêché de Montréal,

(1) Nous aurions publié ce procès-verbal plus tôt, mais le *Journal de l'Instruction publique* de juin dernier qui le contient ne vient que de paraître,

représentant S. G. Mgr Fabre ; M. l'abbé H. Desrochers, de l'École Normale J.-C. ; MM. Lalonde et Desnoyers, eccls. aussi de l'École Normale J.-C. ; MM. les docteurs Desroches et Brennan ; M. M.-J. Curot, insp. d'écoles ; M. A. Bécard, ex-insp. d'écoles ; M. U.-E. Archambault, directeur gén. des écoles catholiques de Montréal ; MM. J.-O. Cassegrain, S. Aubin, D. Ravaux, F.-X.-P. Demers, A.-D. Lacroix, L.-A. Primeau, W.-H. Tétrault, H. Bergeron, G. Robillard, G.-E. Pagé, G. Famelart, N. Perrault, N. Nolin, J.-A. Brisebois, F. Letonturier, C. Leblanc, P.-E. Poupert, O. Roy, A. Cléroux, P. Malone, P. Beaudry, M. Guérin, H. Vaillancourt, A. Allaire, W. Gascon, E.-A. Desroches, J.-A. Morin, M. Tremblay, J.-L. Tremblay, J.-B. Paquette, G. Caisse, J. Rondeau, N. Desroches, Chs. Thibault, B. Meloche, L.-P. Jamin, T. Allaire, L.-J.-R. de Bellefeuille, R. de la Cueva, J.-S. Teasdale, L. Warren, A. Angers, J.-W. Tremblay, J. Brabant, J.-A. Primeau, J.-B. Primeau, J. McCullen, I. Auclair, Jos. Bénéard, N. Latrémouille, C.-L. Smith, A. Lafond, Ls Doré, J. Roch, W. Meloche, A. Chatigny, P.-J. Leitch, M.-A. Black, J. Hogan, Nap. Brisebois et les élèves-maîtres de l'École Normale Jacques-Cartier.

A 9 heures environ, M. W.-H. Tétrault, président, ouvre la séance.

Lecture et adoption du compte rendu de la dernière conférence.

M. le Président lit ensuite des lettres d'excuse de l'Hon. G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique ; de MM. Leprohon, M. D., et Gray, M. D., membre du Conseil de l'Instruction publique ; de M. B. Lippens, insp. d'écoles, et de M. P. O'Donoghue, principal de l'école Belmont. Ces messieurs expriment leur regret de ne pouvoir assister à cette conférence.

M. le Trésorier soumet à l'assemblée son rapport annuel, qui est adopté.

Au sujet des comptes de l'ex-trésorier, acceptés par le précédent conseil d'administration, s'élève une discussion à laquelle certains membres prennent part.

Finalement M. F.-X.-P. Demers propose, appuyé par M. L.-A. Primeau, que le conseil d'administration actuel soit chargé d'examiner de nouveau les livres de l'ex-trésorier, afin de régulariser l'état actuel des finances de l'association.

Approuvé.

M. le Trésorier perçoit les contributions.

ELECTION DES OFFICIERS

Il est proposé par M. G. Robillard, appuyé par M. J.-B. Morin, que MM. N. Perrault et J.-A. Desroches soient nommés scrutateurs. Adopté.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Président.....	M. Geo. Famelart.
Vice-Président.....	“ Geo. Robillard.
Secrétaire.....	“ Nap. Brisebois.
Trésorier.....	“ H. Bergeron.
Bibliothécaire.....	“ J.-O. Cassegrain.

M. Robillard propose, appuyé par M. Brisebois, que MM. Lacroix, Primeau, Aubin, Perrault, Letourneur, Desroches, McCullen, Morin et Brabant soient nommés membres du conseil d'administration.

Adopté.

Les élections étant closes, M. Famelart succède à M. Tétrault au fauteuil présidentiel.

Le nouveau président remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait de le choisir pour son président, et promet de faire tout son possible pour bien remplir le devoir qu'il s'est imposé en acceptant la présidence.

Il est ensuite proposé par M. L.-A. Primeau, appuyé par M. A.-D. Lacroix, que des remerciements soient offerts aux officiers sortant de charge.

Adopté.

M. Perrault donne avis qu'à la prochaine réunion, il proposera que le secrétaire reçoive dix piastres par conférence.

Le comité nommé à la dernière conférence dans le but de préparer une requête au gouvernement au sujet de la nomination d'un instituteur au Conseil de l'Instruction publique, fait rapport, et lecture est aussitôt donnée de la requête qui suit et que l'assemblée approuve :

A L'Hon. L.-P. PELLETTIER,

Secrétaire provincial,

MONSIEUR,

Les instituteurs de la circonscription de l'École Normale Jacques-Cartier, réunis en conférence, le 26 mai 1893, exposent humblement au gouvernement provincial :

Que, dans l'intérêt de l'éducation et de l'enseignement primaire, les instituteurs de cette conférence sont unanimes à demander au gouvernement provincial de vouloir bien permettre que les conférences pédagogiques des écoles normales Laval de Québec, et Jacques-Cartier de Montréal, soient représentées au comité catholique du Conseil de l'Instruction publique par au moins un membre choisi par chacune d'elles.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

Il est entendu que cette requête sera en même temps adressée au comité du Conseil de l'Instruction publique, afin que ce dernier en prenne connaissance et l'appuie auprès du gouvernement, s'il le juge bon.

Au sujet de cette requête, M. Famelart prononce un discours dans lequel il montre les progrès de l'idée, en fait en quelque sorte l'historique et examine ensuite les avantages et les inconvénients des différents systèmes proposés pour le choix d'un représentant. M. Famelart ajoute qu'il se proposait d'indiquer, à cette conférence-ci, le système qu'il préconise, mais qu'il se croit obligé de s'interrompre pour le moment, afin de laisser la parole

à M. le Dr Desroches qu'il présente à l'assemblée et qui a bien voulu, dit-il, nous faire l'honneur de venir nous donner une conférence sur l'*Hygiène*.

Ce dernier prend aussitôt la parole. Sa conférence intitulée : *l'Homme et l'Hygiène*, a été suivie avec beaucoup d'intérêt et a plu à tout le monde. Les quelques ouvrages que M. le Dr Desroches a déjà publiés sur ce sujet et le *Journal d'Hygiène* qu'il rédige avec intelligence, et dans le seul but de populariser cette science si indispensable à tous, et d'être par là utile à ses compatriotes, montrent assez que le savant conférencier est très au courant de la nature de cette science, des progrès qu'elle fait tous les jours, et que sa conférence ne pouvait manquer d'intéresser vivement les instituteurs. Ajoutons qu'il a bien voulu distribuer aux membres un certain nombre de gravures représentant le corps humain dans ses divers systèmes.

M. le Président résume la conférence de M. le Dr Desroches. Il s'étend sur l'utilité de l'hygiène et dit que le sujet est à l'ordre du jour. Il exprime le désir que le sujet soit de nouveau discuté et indique l'ordre à suivre pour étudier avec fruit, c'est-à-dire méthodiquement. D'abord *la manière d'enseigner l'hygiène* ; 2^o *les caractères d'un bon livre d'hygiène pour les écoles* ; 3^o *des leçons modèles sur cet enseignement*.

Il félicite vivement le savant Docteur de la belle conférence qu'il vient de donner, et exprime le vœu que cette conférence ne sera pas la dernière ; il espère aussi que l'exemple de M. Desroches sera contagieux.

M. l'abbé Verreau constate avec plaisir que nos conférences sont de plus en plus intéressantes ; il espère aussi que le public canadien-français comprendra bientôt qu'il est de son intérêt de suivre le développement de l'éducation et d'être au courant de tout ce qui se fait dans l'enseignement.

Parlant de la conférence qui vient d'être donnée, il offre ses félicitations à M. le Dr Desroches. M. l'abbé Verreau considère cette première conférence, comme une conférence préliminaire à laquelle d'autres—comptant sur le bon vouloir de M. le conférencier—suivront. Il termine en disant beaucoup de bien des différents ouvrages du Dr Desroches et recommande fort aux instituteurs de s'en procurer la série. L'instituteur trouvera là toute la science dont il fera part aux élèves qui lui sont confiés.

Il est ensuite proposé, par M. G. Robillard, secondé par M. Curot, que M. le Dr Desroches veuille bien accepter le titre de membre honoraire de l'Association des instituteurs. (Applaudissements.)

M. le Dr Desroches accepte avec plaisir ce titre et remercie l'assemblée de l'honneur qu'elle lui fait.

CONFÉRENCE PAR M. A. CHATIGNY

Sujet : *L'Instituteur, son rôle dans la société*.

M. Chatigny débute à peu près comme suit :

“ Vieil instituteur, ayant eu occasion d'étudier sous différents cieux la vie de mes confrères dans l'enseignement, de voir la manière dont ils sont généralement traités, et cherché surtout à me rendre compte de leur position dans la société, de leur influence morale sur les masses, il me sera bien permis, j'espère, de faire entendre ici quelques bonnes vérités trop oubliées de ceux qui nous entourent, et de la société qui bénéficie de nos labeurs.”

Puis le conférencier se demande aussitôt : *Qu'est-ce que l'instituteur ?*

“ L'instituteur, répond-il, n'est pas seulement celui qui enseigne la grammaire ou le catéchisme aux enfants qui lui sont confiés, et cela pour un salaire bien modique, insuffisant même. Non, l'instituteur est avant tout

un homme de dévouement et de sacrifice, c'est aussi un apôtre qui travaille au bien de ses semblables, dont il est trop souvent payé d'ingratitude. C'est une triste vérité à dire, mais elle est là consignée dans l'histoire : plus vous faites du bien à vos semblables, plus vous vous sacrifiez pour eux, plus vous en êtes payés par le mépris et l'ingratitude, ex. : Christophe Colomb, Jacques Cartier et tant d'autres."

Plus loin M. Chatigny nous peint avec justesse la position injuste qui est faite à l'instituteur dans la société. Il nous le montre sans influence au milieu des siens, souvent méprisé, lui, l'humble maître d'école dont la mission est d'instruire la jeunesse, de la diriger dans la bonne voie, afin que cette jeunesse réalise demain les espérances du peuple d'aujourd'hui. Et pourtant tous les jours, cet homme dévoué, mais en proie aux inquiétudes diverses, dès qu'il songe à sa famille, aux soins qu'il lui doit, et pour lequel trop souvent le plus inepte parvenu n'a que du dédain, tous les jours, dis-je, ce digne serviteur d'un public trop ingrat échangera contre un maigre salaire des services que nul autre que lui ne saurait rendre à la société.

Le célèbre Dickens n'a-t-il pas dit quelque part que *celui qui est absorbé par les soins matériels de la vie, qui a constamment à lutter pour se procurer le pain du lendemain, ne peut se livrer aux travaux de l'esprit.*

Cette pensée, ajoute le conférencier, me paraît juste et, dans l'intérêt général, l'instituteur devrait être libéralement rémunéré, afin de pouvoir se livrer entièrement et sans inquiétude à son œuvre moralisatrice.

Cependant, si l'instituteur n'est pas plus considéré, on sait fort bien en revanche demander beaucoup de lui. C'est ainsi qu'on exige qu'il soit instruit, qu'il ait une conduite irréprochable, qu'il possède toutes les qualités physiques et morales et que, comme

la femme de César, il soit au-dessus de tout soupçon. Et cet humble instituteur — ô étrange et inexplicable situation! — qu'on ne voudrait pas avoir pour ami, qu'on serait choqué de recevoir dans ses salons, non pas parce qu'on peut le croire dépourvu d'esprit et de jugement, mais bien parce qu'il n'est pas riche, parce qu'il n'a aucune influence, que son rôle, par exemple, est nul dans les élections, cet humble instituteur, dis-je, qu'on ostracise en quelque sorte de la société, on lui confie pourtant ce que l'on a de plus précieux, de plus cher au monde : l'éducation de ses enfants. On le considère assez habile pour développer ces jeunes intelligences et former ces jeunes cœurs, et on lui refuse une place parmi ceux que l'éducation et le savoir mettent à la tête des affaires ?

Au cours de cette conférence, M. Chatigny dit un mot de la position des inspecteurs d'écoles, position qui devrait être accordée au mérite joint à l'expérience. Mais malheureusement le mode de nomination actuel ne rend pas cette justice aux vieux professeurs, qui ont pourtant l'expérience et les connaissances pédagogiques nécessaires pour faire de bons inspecteurs, mais dont la mémoire n'est peut-être pas aussi active, ni aussi heureuse qu'elle peut l'être chez de plus jeunes, et qui pour cette dernière raison se voient empêchés de subir l'épreuve que la loi impose à tout aspirant à l'inspectorat. Aussi ne voit-on aujourd'hui arriver à l'inspectorat que les jeunes dont la mémoire est plus fraîche, il est vrai, mais qui n'ont pas l'expérience des autres.

M. le conférencier termine en parlant de la mission de l'instituteur, du bien qu'il peut faire à ses semblables et des services qu'il rend à la société.

Aussi souhaitons, avec le conférencier, que cette dernière comprenne bientôt cet homme, apprécie dignement ses services et l'élève au rang auquel ses sublimes fonctions lui don-

ment droit, et lui accorde en même temps toute l'influence que par ses talents, ses qualités et son état, il mérite d'exercer au milieu de ses semblables.

Cette conférence a été suivie avec beaucoup d'attention et l'assemblée a applaudi le conférencier à plusieurs reprises.

M. Famelart félicite M. Chatigny de la conférence remarquable qu'il vient de donner. M. Chatigny n'a pas craint, dit-il, de venir dire quelques bonnes vérités qui expliquent assez la position peu enviée qui est faite à l'instituteur par ceux-là mêmes qui lui doivent le plus. Le discours de M. Chatigny est rempli d'idées justes et devra produire son effet pour le plus grand bien de l'enseignement primaire et du corps enseignant. Ce dernier cependant diffère d'opinion d'avec M. Chatigny quant à la manière de nommer des inspecteurs. M. Famelart trouve la loi actuelle très équitable et égale pour tous.

M. l'abbé Verreau admet qu'il est possible que certains vieux professeurs pleins de mérite, soient empêchés d'arriver à l'inspection, ainsi qu'il vient d'être dit. Mais il ne faut pas oublier, ajoute-t-il, que cette loi repose sur un principe qui vient d'être discuté au Conseil de l'Instruction publique au sujet de l'octroi du diplôme pour tous ceux qui se livrent à l'enseignement, et auquel principe, dans notre intérêt, nous devons tenir.

M. Lacroix concourt pleinement dans tout ce que vient de dire M. Chatigny. Au sujet de l'inspection, il fait à peu près les mêmes remarques que M. Chatigny.

MM. Famelart et Robillard sont en faveur des examens, et disent que ces examens ne sont pas plus difficiles pour les vieux que pour les jeunes, ni plus humiliants pour les uns que pour les autres.

(La fin au prochain numéro.)

PARTIE PRATIQUE

Langue Française

I

COURS PRÉPARATOIRE

Classification des êtres

Personnes.	Animaux.	Choses.
Papa.	Cheval.	Ecole.
Maman.	Vache.	Pupitre.
Soldat.	Chien.	Crayon.
Maçon.	Chat.	Ardoise.
Ouvrier.	Veau.	Arbre.
Prêtre.	Éléphant.	Chemin.
Religieux.	Lion.	Hache.

DICTÉE

(Designier les mots de personnes, les mots d'animaux, et les mots de choses.)

La ³tulipe se fane.—La ³fête de ¹papa.—
Ma ¹mère a dévidé sa bobine.—Anatole a vu un
²lion.—Le cheval ²léger.—La mule du ¹pape.—
La mule du ²voisin.—La ³vache dans le champ.

II

COURS ÉLÉMENTAIRE

DICTÉE

Services rendus à l'homme par les animaux

Certains animaux paraissent faits pour lui donner une image agréable de société, d'amitié, de fidélité et de tendresse, pour garder tout ce qu'on lui confie, pour prendre à la course beaucoup d'autres bêtes avec ardeur, et pour les laisser ensuite à l'homme, sans en rien retenir. Le cheval et les autres animaux semblables se trouvent sous la main de l'homme, pour le soulager dans son travail et pour se charger de mille fardeaux. Les bœufs ont la force et la patience en partage, pour traîner la charrue et pour labourer. Les vaches donnent des ruisseaux de lait. Les moutons ont dans leur toison un superflu qui n'est pas

pour eux et qui se renouvelle pour inviter l'homme à les tondre toutes les années. Les chèvres mêmes fournissent un erin long, dont l'homme fait des étoffes pour se couvrir.

FÉNELON.

QUESTIONS GRAMMATICALES. — *Qu'appelle-t-on préfixe ?* Une particule ou préposition placée avant le radical et qui y ajoute l'idée secondaire indiquée par sa propre signification. Ex. : *prévoir*. Dans ce mot, la syllabe *pré* ajoute au radical *voir* une idée secondaire d'antériorité. — *Qu'appelle-t-on suffixe ?* Une syllabe placée après le radical dont elle modifie le sens. Ex. : *déplacement*. Dans ce mot, la syllabe *ment* est un suffixe qui veut dire *action de* ; déplacement, action de déplacer. — *Qu'est-ce donc que le radical d'un mot ?* C'est la partie de ce mot qui en exprime le sens principal. Ex. : *trépasser* dont le radical est *pas*. — *De quoi se forment donc les mots ?* 1° D'un radical ou racine, c'est la partie essentielle ; 2° d'un *préfixe* ou syllabe initiale placée avant le radical ; 3° d'un *suffixe* ou syllabe finale placée après le radical et qui en modifie la signification. — *Comment appelle-t-on les mots ainsi formés ?* On les appelle *composés* si leur radical est précédé d'un préfixe, et *dérivés* si leur radical est suivi d'un suffixe. Lorsque plusieurs mots ont le même radical, ils sont dits de *même famille* ; ainsi : *grand*, *grandir*, *grandeur*, *grandement*, *grandiose*, *grandissime*, *grandesse*, *grandelet*. — *Qui a donné toutes ces qualités aux divers animaux ?* C'est Dieu, pour qu'ils fussent plus utiles à l'homme.

II

COURS MODÈLE

DICTÉE

Départ de Québec, (18 novembre 1833)

La neige tombait par flocons quand nous avons quitté Québec, hier, et je disais à mes amis : Dieu soit béni ! *je tourne le dos à la neige et je cours vers le soleil*. Mais le soleil

était loin, et nous avons eu quelque peine à l'atteindre. Après nous avoir *boudés* toute la journée d'hier, il nous a enfin montré ce matin sa face souriante, et il a mis en fuite une *légion* de petits nuages qui se sont *réfugiés* au couchant. En *retrayant* vers le bas de l'horizon, ils se sont rangés en bon ordre comme des soldats bien *disciplinés*, et ils ont formé une *phalange* serrée que l'astre n'a pu percer.

Le navire *longe* les côtes de Gaspé, que la neige n'a pas encore entièrement *blanchies*, mais qui *grisonnent* légèrement. Au pied des montagnes, sur les *grèves* solitaires, se détachent, çà et là, comme des *bas-reliefs* *ciselés*, quelques pauvres villages de *pêcheurs*. On les voit groupés comme des bandes de *goélands*, tantôt au fond d'une petite *baie*, tantôt à l'embouchure d'une petite rivière, dont le cours dessine une profonde déchirure dans la montagne.

A.-B. ROUTHIER.

(A travers l'Espagne.)

EXPLICATIONS DE MOTS. — *Flocon* : petite touffe, amas léger ; se dit de la soie, de la laine, du coton, de la neige. — *Je tourne le dos à la neige et je cours vers le soleil* : c'est-à-dire je quitte un climat froid pour aller dans un climat chaud, l'Espagne. — *Légion* : un corps de gens de guerre chez les anciens Romains. L'auteur compare ici les petits nuages à des soldats. — *Au couchant* : à l'ouest ou occident nommé aussi *couchant* parce que c'est le point où le soleil semble se coucher. — *En retrayant* : terme militaire qui signifie reculer ; on dit aussi *battre en retraite*, parce que l'ordre est donné par une batterie de tambour. — *Phalange* : terme militaire pour désigner un corps d'infanterie chez les anciens. *Phalange*, *légion*, *bataillon*, sont des termes à peu près synonymes. — *Longer* : signifie suivre la longueur. — *Grève* : rivage de sable. — *Bas-relief*, ouvrage de sculpture ressemblant à un tableau en saillie sur un mur ou autre surface verticale. — *Ciseler* : travailler au ciseau. — *Goéland* : oiseau de mer.

EXERCICES. — *Boudés* : justifier l'orthographe. — *réfugiés*. — *disciplinés*. — *blanchies* : rappeler les règles du participo passé, en montrer

l'application. — *grisonnent* : quel est le sujet, comment voit-on que ce sujet est du pluriel ? — *Çà* : le mot *çà* signifiant *ici* est adverbe et prend l'accent grave ; *ça* signifiant *cela* est pronom démonstratif et ne prend pas d'accent. — *Pêcheur* : ne pas confondre avec *pêcheur*. — *Baie*, signifie ici golfe. On désigne aussi sous le nom de *baie*, le fruit de certains arbustes : la fraise, la framboise, la mûre.....

Instruction Civique

L'IMPÔT

Ce qu'est l'impôt. — Par qui est déterminé le chiffre de l'impôt. — Combien de sortes d'impôts.

L'impôt est la part réclamée à chaque citoyen pour les dépenses d'utilités communes.

Le chiffre de l'impôt est fixé, chaque année, par les Chambres, pour l'année suivante ; aucun impôt ou taxe ne peut être perçu sans l'autorisation des Chambres.

Il y a deux sortes d'impôts : les impôts directs et les impôts indirects.

Impôts directs : Les principaux impôts directs sont les *contributions directes* : foncière, (1) personnelle—commerce—industrie. patentes.

Impôts indirects : Ce sont les impôts de douanes—l'accise—les droits d'enregistrement—les droits de timbres—le monopole.

Dans notre pays, la plupart des taxes directes sont perçues par les gouvernements provinciaux et les taxes indirectes par le gouvernement fédéral.

C.-J. M.

(1) Taxe sur la propriété : *impôt foncier*.

Histoire du Canada

FORMES DE GOUVERNEMENT

III

Régime martial

Immédiatement après 1759 les Anglais inaugurèrent un régime martial qui dura jusqu'à 1763. C'est sous ce régime que fut conclu à Paris, entre la France, l'Autriche et le Portugal, le traité de paix du 10 février 1763, par lequel la France cédait entr'autres à la Grande-Bretagne, le Canada et toutes les îles du Golfe St-Laurent, excepté les îles de St-Pierre et de Miquelon, réservées pour l'usage des pêcheurs ; et à l'Espagne, la Louisiane, en échange de la Floride et la baie de Pensacole qu'elle abandonna aux Anglais, le Mississipi devant former la limite entre les deux nations.

L'Angleterre déclare de nouveau dans ce traité que les Canadiens jouiront du libre exercice de leur religion.

Sous ce régime martial, on administrait le pays comme en temps de guerre. On ne devait reconnaître qu'une autorité : l'autorité militaire.

Langue Anglaise

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

NINTH LESSON

Placez-vous de manière à être vu de la classe et indiquant trois ou quatre fois ce dont vous parlez, dites : These are my two eyes. These are my two cheeks. These are my two ears. These are my two lips. These are my two shoulders. These are my two arms. These are my two elbows. These are my two wrists.

These are my two hands. These are my two thumbs. These are my two little fingers.

2. Dites: Show me your two eyes. Show me your two cheeks. Show me your two ears. Show me your two lips. Show me your two shoulders. Show me your two arms. Show me your two elbows. Show me your two wrists. Show me your two hands. Show me your two thumbs. Show me your two little fingers.

Variez les exercices jusqu'à ce que le mot anglais réveille INSTANTANÉMENT l'idée de la chose.

TENTH LESSON

ON

Placez-vous de manière à être vu de la classe.

1° Mettez votre main droite sur votre :

head, forehead, nose, neck, etc. etc.	My right hand is ON my head ; " " ON " forehead ; " " ON " nose ; " " ON " neck. etc., etc.	et d. les aux élèves :

Répétez deux ou trois fois.

2°

Place your right hand on your : head, forehead, nose, neck, right ear, right eye, right cheek, left eye, left cheek, mouth, etc.	et demandez aux élèves à tour de rôle : Where is my right hand ? que chaque élève réponde : It is on your	head. forehead. nose. neck. right. right eye. right cheek. left eye. left cheek. mouth. etc., etc.

ELEVENTH LESSON

ON

Même exercice, mais servez-vous de la main gauche.

ARITHMÉTIQUE

PROBLÈMES

1° Quel est l'intérêt de \$400 à 5% par an ?

Solution :

$\frac{400 \times 5}{100} = \$20.00.$

2° Quel somme recevra-t-on pour un billet de \$900 à 7% pour 4 mois ?

Solution :

\$900 pour 12 mois = $\frac{900 \times 7}{100} = \$63.$

Pour 4 mois = $63 \div 3 = \$21.00$

Pour 3 jours = $0.52+$

$\$21.52-$

$\$900 - \$21.52 = \$878.48.$

3° Quel sera l'escompte d'un billet de \$600 pour 3 mois à 7% ?

Solution :

$\frac{600 \times 7}{100} = \42.00 pour 1 an.

3 mois = $\frac{1}{4}$ d'une année.

$\$42 \div 4 =$ $\$10.50$

Pour 3 jours de grâce 0.35

$\$10.85$

Autre solution à 6% :

60 j. = $\frac{1}{6}$ du cap. = \$6.00

30 j. = $\frac{1}{2}$ de 60 = 3.00

3 j. = $\frac{1}{20}$ de 30 = 0.30

Ajoutez $\frac{1}{2}$ $9.30.$ Int. pr 93 j. à 6%

1.55

$\$10.85.$ " à 7%.—Rép.

4° On a partagé une certaine somme entre quatre personnes: A a reçu $\frac{1}{2}$; B $\frac{1}{3}$ du reste; C $\frac{1}{4}$ du reste et la part de D a été de \$2,400. Quelle a été la somme partagée et la part de chacun ?

Solution :

Le commun dénominateur des fractions $\frac{1}{6}$, $\frac{4}{9}$ et $\frac{2}{3}$ est 45.

D'après les données du problème, A prend $\frac{1}{6}$ de 45=9 ; il reste $\frac{36}{9}$; B aura les $\frac{4}{9}$ de 36= $\frac{16}{9}$; il reste $\frac{20}{9}$; C aura $\frac{2}{3}$ de $\frac{20}{9}$ = $\frac{8}{9}$; il reste pour la part de D \$2,400.

A, B et C auront ensemble :

$$9 + \frac{16}{9} + \frac{8}{9} = \frac{33}{9}$$

La part de D, qui a le reste, sera :

$$\frac{45}{9} - \frac{33}{9} = \frac{12}{9} = \frac{4}{3}$$

Or, la part de D, ou $\frac{4}{3}$ étant de \$2,400, la somme entière à partager sera \$2,400 \times 15 \div 4 = \$9000.

A aura $\frac{1}{3}$ de \$9000 = \$1800

B " $\frac{4}{9}$ de 7200 = \$3200

C " $\frac{2}{3}$ de 4000 = 1600

D a le reste de 9000 = 2400

Preuve \$9000

POESIE**SAINT-VINCENT DE PAUL**

Un soir, vers minuit, le bon Monsieur Vincent,
Regagnant son logis chez les Visitandines,
Au moment où les sœurs sont à chanter matines,
Traîne son pied boiteux d'un air découragé.
Tout le jour, bien qu'il soit souffrant, qu'il soit âgé,
Sous une froide pluie il a couru la ville.
Certes, on l'a reçu d'une façon civile,
Mais il demande trop, même aux meilleurs chré-
[tiens,

Pour ses enfants trouvés et ses galériens ;
Et plus d'un poliment déjà s'en débarrasse.
Tout l'argent de la reine est pour le Val-de-Grâce
Et Mazarin, si fort pour dire : " Je promets,"
Devient en vieillissant plus lâdre que jamais.
C'est donc un mauvais jour ; mais enfin le pauvre
[homme

Revient en se disant qu'il va faire un bon somme,
Et se hâte, parmi la brume et le vent,
Lorsque arrivé devant la porte du couvent,
Il aperçoit par terre et couché dans la boue
Un garçon d'environ dix ans ; il le secoue,

L'interroge : l'enfant depuis l'aube est à jeun,
N'a ni père, ni mère, est sans asile aucun,
Et répond au vieillard d'une voix basse et dure.
" Viens, " dit Vincent mettant la clef dans la ser-
[rure.

Et, prenant dans ses bras l'enfant qui le salit,
Il monte à sa cellule et le couche en son lit ;
Puis, songeant qu'à minuit, en janvier, le froid
[pince

Et que sa courte pointe est peut-être bien mince,
Il ôte son manteau tout froid du vent du Nord
Et l'étend sur les pieds du petit qui s'endort.
Alors, tout grelottant et très mal à son aise,
Le bon Monsieur Vincent s'accouda sur sa chaise
Et devant le tableau pendu contre le mur,

Il pria :

Mais soudain, la madone au front pur,
Qui parut resplendir des clartés éternelles, s'anima.
Dans ses yeux aux profondes prunelles,
Brillèrent des regards qu'ils n'avaient jamais eus
Et, dégageant son cou des bras du doux Jésus
Qu'elle tenait d'abord serré sur son épaule,
Elle tendit l'enfant à Saint-Vincent de Paul
Et d'un accent rempli de céleste bonté,

Lui dit :

" Embrasse-le, tu l'as bien mérité."

FRANÇOIS COPPÉE.

Récréation utile

Leçon de choses.—" Veuillez, Mlle Lili,
me citer les animaux que vous voyez dans
la maison.—Le chat.—Après ? — Une oie,
une poule, un cheval.—Mais vous en oubliez
une que l'on tolère même dans les chambres.
Voyons, il a quatre pieds et il fait quelque-
fois tellement de bruit qu'il vous empêche
de dormir.—Le piano !.. "

* * *

Quand on veut plaire, il faut se résoudre
à se laisser apprendre beaucoup de choses
qu'on sait, par des gens qui les ignorent.

* * *

On parlait un jour devant un général des
merveilles de l'astronomie et des calculs com-
pliqués que cette science nécessite. " Ce qui
me semble plus extraordinaire encore, dit le

général, c'est qu'on ait pu arriver à savoir le nom des étoiles !”

* * *

“Monsieur, je suis bien aise de vous dire que je ne partage nullement vos convictions. —Et moi, Monsieur, j'en suis bien aise aussi. Si vous les partagiez, ça les diminuerait !”

* * *

Pensée de La Rochefoucauld : “Nous aimons ceux qui nous admirent ; mais nous n'admirons pas toujours ceux qui nous aiment.”

GLANURES

“La Nouvelle-France a eu ses épreuves et, comme tout ce qui n'est pas Dieu, elle a ses défauts, ses imperfections, ses faiblesses, ses misères ; mais elle *vit de la foi* qui l'a fondée et la soutient au milieu de ses épreuves.”

CARD. TASCHEREAU.

La population parlant français au Canada s'élevait, en 1891, à 1,415,090 individus, et la population parlant anglais à 3,385,421.

En 1881, ces chiffres étaient les suivants : 1,294,804 Français et 2,996,575 Anglais.

La province de Québec compte actuellement 1,196,346 Français contre 292,189 Anglais, soit 125,765 Français de plus qu'en 1881.

ACTES OFFICIELS

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations de commissaires d'écoles

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du vingt-huit de septembre dernier (1893), de nommer commissaires d'écoles de la municipalité scolaire de Preston, comté d'Ottawa, MM. Grégoire Carrière, Zothique Thérien, Félix Deguire, Fortunat Fiset et Révd. A. C. Guillaume, prêtre.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 6 octobre dernier (1893), de nom-

mer M. Louis Raphaël Dutour, commissaire d'écoles de la municipalité de la Longue Pointe, comté d'Hochelaga, en remplacement de M. Louis Caty.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 6 octobre dernier (1893), de nommer le Révd. Père Edmond Rottot, commissaire d'écoles de la municipalité de Saint-Grégoire le Thaumaturge, comté d'Hochelaga, en remplacement du Révd. Père Ludger Arpin, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du cinq octobre dernier (1893), de nommer le Révd. C. Philippe Choquette, membre du bureau d'examineurs de Saint-Hyacinthe, en remplacement de M. la Grand Vicairé Gravel, qui a quitté le district.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 5 octobre dernier (1893), de nommer M. Malcolm Smith, commissaire d'écoles pour la municipalité de Métis, comté de Matane, en remplacement de M. William Terriff, qui a quitté la municipalité.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, le 13 octobre dernier (1893), de nommer MM. Charles Montminy et Baptiste Gagné, commissaires d'écoles de la municipalité de Saint-Gilles, comté de Lotbinière, en remplacement de MM. Gustave Ferdinand Montminy et Chrysostôme Delâge, dont le terme d'office a expiré en juillet dernier.

Examinateurs

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du vingt-huit septembre dernier (1893), de nommer M. John Ahern, professeur à l'École normale Laval, membre du bureau d'examineurs catholique de Québec, en remplacement de M. l'abbé Lionel Lindsay.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil, en date du vingt-huit septembre dernier (1893), de nommer M. Euclide Richer, libraire, de Saint-Hyacinthe, membre du bureau d'examineurs de cette ville, en remplacement de M. Jean-Baptiste Delâge.

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Jean l'Évangéliste, comté de Bonaventure, les lots suivants du cadastre, savoir : Depuis et y compris le No. 1 jusqu'au No 13, inclusivement, des 1er, 2e, 3e, 4e et 5e rangs du canton “Nouvelle”, borné à l'est par la ligne du canton de Carleton, à l'ouest par le lot No 14 des susdits rangs du canton “Nouvelle”, au sud par le “Rang du Bassin de la Rivière Nouvelle”, et au nord par le 6e rang de “Nouvelle”, et ériger ce territoire en municipalité scolaire distincte, sous le nom de “Saint-Louis de Gonzague.”

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

Délimitation et érection de municipalités

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par ordre en conseil, en date du vingt-huit septembre dernier (1893), d'ériger en municipalité scolaire, pour les catholiques seulement, la paroisse de "Sainte-Rose de Lima de Sweetsburg", dans le comté de Missisquoi, avec les limites suivantes, savoir :

Bornée au nord par le township de East Farnham, à l'est partie par le township de Brome, partie par le township de Sutton, au sud par la ligne qui sépare les Nos 15 des Nos 16 dans les I, II, III et IVe rangs du township de Dunham, par la ligne qui sépare le No 17 du No 18 dans le Ve rang ; par la ligne qui sépare les Nos 20 des Nos 21 dans les VIe et VIIe rangs ; par la ligne qui sépare le No 23 du No 24 dans le VIIIe rang ; à l'ouest par la ligne qui sépare les Nos 16 et 17 du IVe rang des Nos 16 et 17 du Ve rang ; par la ligne qui sépare les Nos 18, 19 et 20 du Ve rang des Nos 18, 19 et 20 du VIe rang ; par la ligne qui sépare les Nos 21, 22 et 23 du VIIe rang, des Nos 21, 22 et 23 du VIIIe rang ; par la ligne qui sépare les Nos 24, 25, 26, 27 et 28 du VIIIe rang, des Nos 24, 25, 26, 27 et 28 du IXe rang, du même township de Dunham.

Ce territoire forme partie actuellement des municipalités scolaires de Dunham, de Cowansville et de Sweetsburg, dans le comté de Missisquoi.

Cette érection ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain, 1894.

1° Détacher de la municipalité scolaire des Iles de la Madeleine, comté de Gaspé, l'île "Alright," et l'ériger en municipalité scolaire sous le nom de "Havre aux Maisons."

2° Détacher de la dite municipalité scolaire des Iles de la Madeleine, les îles "Wolfe," "Bryson," "Grosse Ile" et "Rocher aux Oiseaux," et les ériger en municipalité scolaire distincte, sous le nom de "Grosse Ile."

Ces érections de nouvelles municipalités ne devant prendre effet que le 1er juillet prochain (1894).

Avis d'annexion à la municipalité scolaire du village de Saint-Michel d'Yamaska.

Annexer à la municipalité scolaire du village de Saint-Michel d'Yamaska, le territoire comprenant les lots Nos 569 à 583, tous deux inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska ; ce territoire ne faisant actuellement partie d'aucune municipalité scolaire.

Demande d'érection, etc., de municipalités scolaires

Détacher de la municipalité scolaire de Saint-Michel No 8, comté d'Yamaska, les lots Nos 443, inclusivement, au No 541 aussi inclusivement, du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, et ériger ce territoire, ainsi que les lots Nos

542 à 568, tous deux inclusivement, du dit cadastre de la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, en municipalité scolaire séparée, sous le nom de "Saint-Michel No 9". Les dits lots Nos 542 à 568, ne font actuellement partie d'aucune municipalité scolaire.

AVIS.

Attendu que les syndics des écoles dissidentes de la municipalité de Dundee, dans le comté de Huntingdon, ont laissé passer une année sans avoir d'école dans leur dite municipalité ; qu'ils ne mettent pas la loi scolaire à exécution, et ne prennent aucune mesure pour avoir des écoles, conformément à la loi ; en conséquence, je donne avis qu'après trois publications consécutives dans la *Gazette Officielle de Québec*, je recommanderai au lieutenant-gouverneur en conseil, que la corporation des syndics des dites écoles dissidentes pour la dite municipalité soit déclarée dissoute, dans le délai indiqué par la loi.

GEDEON OUMET,
Surintendant.

NOUVELLE ARITHMETIQUE ELEMENTAIRE

POUR LES

ÉCOLES FRANÇAISES DE QUÉBEC

APPROUVÉE PAR LE BUREAU DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE

L'Arithmétique élémentaire de Kirkland & Scott qui a été traduite en français par Mons. U. E. Archambault, M. A. de Montréal et qui est adoptée par le bureau de l'Instruction Publique est maintenant en usage dans les principaux collèges et couvents de cette province. Les instituteurs et institutrices qui voudront se procurer ce livre pourront le faire en s'adressant aux soussignés.

PRIX : 25 cents.

A VENDRE EN GROS PAR
MERCIER & Cie.,

Libraires, Imprimeurs et Relieurs

CÔTE DU PASSAGE

LEVIS

AU NOUVEAU LOCAL

Les éditeurs **Bernard, Fils & Cie.**, ont transporté le siège de leurs affaires dans les spacieuses bâtisses ci-devant occupées par M. THOS. ANDREWS, quincaillier, au No. 5, RUE ST. JEAN, H.-V., porte voisine de M. DUQUET, horloger, où ils sont maintenant installés, et viennent de recevoir directement des manufactures les plus en renom, un grand assortiment de

PIANOS, HARMONIUMS ET INSTRUMENTS

de musique de toute espèce, etc., etc. MACHINES A COUDRE sans rivales, la "DOMESTIC" de New-York. Nouvelle musique VOCALE ET INSTRUMENTALE, ACCORD et RÉPARATIONS de pianos, etc., etc.

 Prix modérés et conditions faciles.

No. 5, rue St-Jean, H.-V., Québec.

DAVID OUELLET

Membre de l'Association des Architectes de la province de Québec

ARCHITECTE, EVALUATEUR, EXPERT, ETC.

Bureau : 113, rue St-Jean; Atelier : 87, rue d'Aiguillon, Québec.

Le seul tenant un atelier d'exécution dans l'art architectural et décoratif.

Inventeur et manufacturier des nouvelles targettes à levier.

P. GAUVREAU

LIBRAIRE

122 — PIED LES BOURGUIS, Port Neuf-tes. Com. écoles LAMONTAGNE — 122
 BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.

CORRESPONDANCE SOLICITEE.